

**Le directeur général de l'ARS d'Auvergne visite les services de pédiatrie du CHU Estaing et l'AMUAC ce soir, vendredi 24 décembre 2010.**

**Monsieur François DUMUIS, directeur général de l'ARS d'Auvergne, rend hommage au dévouement de la communauté hospitalière en visitant, la nuit de Noël, les services de pédiatrie du CHU Estaing : le premier Noël du nouvel hôpital.**

**Il soulignera également le travail des médecins de proximité en se rendant ensuite dans les locaux de l'AMUAC - Association de médecine d'urgence de l'agglomération clermontoise.**

**Ces deux visites illustrent les propos du ministre du Travail et de la Santé, Xavier Bertrand, en novembre dernier : « le système de soins français repose sur deux piliers, l'hôpital et la médecine de proximité » essentiellement libérale.**

**Première visite : les services de Pédiatrie du CHU Estaing**

*17h45 début de la visite par les urgences (CHU Estaing, entrée rue Molière)*

Le Pr André LABBE, responsable de pôle Pédiatrie et le Dr CANAVESE Chef de service de l'unité de chirurgie infantile recevront Monsieur DUMUIS pour une visite des urgences pédiatriques, de la pédiatrie générale et de la chirurgie pédiatrique.

Le pôle Pédiatrie assure des missions de proximité et de recours dans les différentes disciplines. Les missions spécifiques de la pédiatrie au CHU Estaing sont :

- les soins (diagnostic, surveillance, traitement),
- la prévention, l'éducation thérapeutique,
- la démarche qualité,
- l'enseignement et la recherche.

Le pôle de Pédiatrie est constitué de 6 unités d'hospitalisation (148 lits ou places), de 2 hôpitaux de jour, de 3 consultations, d'une biberonnerie.

Le service des **urgences pédiatriques** assure un accueil et une prise en charge médico-chirurgicale pédiatrique 24H/24H, 7J/7J.

L'unité de **pédiatrie multidisciplinaire** assure un accueil des enfants jusqu'à 16 ans relevant de pathologies aiguës ou chroniques nécessitant une prise en charge médicale multidisciplinaire avec une organisation spécifique pour la diabétologie.

L'unité de **chirurgie infantile** assure un accueil des enfants nécessitant une prise en charge chirurgicale pour des pathologies orthopédiques ou viscérales.

A l'issue de la visite Monsieur DUMUIS remettra des livres pour enfants à ces services.

**Seconde visite : l'AMUAC**

*18h30 suite de la visite à l'AMUAC au 16 Bd Claude Bernard à Clermont-Ferrand (près CHU Gabriel Montpied, sur le trajet du tram)*

L'AMUAC est une association qui vise à l'organisation de la **permanence des soins** en médecine ambulatoire, c'est également un cabinet de garde. Il s'agit, en aval de la régulation des appels, de permettre l'accès aux soins aux heures de fermeture des cabinets médicaux :

- soit par des consultations au cabinet médical de garde, si le patient peut se déplacer
- soit par des visites à domicile lorsque l'état de santé du patient le nécessite

Le fonctionnement du cabinet de garde permet de :

- **désengorger les services hospitaliers**, en particulier les **services d'urgence** qui peuvent ainsi se consacrer à leur vocation première : traiter les vraies urgences qui nécessitent un plateau technique et une hospitalisation
- **optimiser la réponse médicale** aux demandes des patients,
- permettre le **bon exercice de la garde et de la régulation** pour tous les médecins libéraux sur la base du volontariat.

L'AMUAC est en liaison avec l'association « Régulation 63 », celle-ci régule les appels de soins non programmés via le centre 15. En composant le 15, un Parm (permanencier auxiliaire de régulation médicale) enregistre le motif de l'appel et oriente les appels reçus :

- vers le SAMU, s'il s'agit d'une urgence vitale relevant du champ hospitalier
- vers la régulation libérale (l'AMUAC).

Un médecin régulateur libéral peut alors prendre 3 décisions possibles en fonction de l'état du patient :

- délivrer un conseil médical
- indiquer au patient de se rendre dans une Maison Médicale de Garde
- envoyer un médecin effecteur libéral auprès du patient.

Le médecin appelé «effecteur mobile» se rend au domicile des patients dont l'état de santé est incompatible avec un déplacement ou lorsque les conditions sociales le justifient (personnes âgées, absence véhicule...).

Cette organisation permet de couvrir un secteur géographique assez vaste qui dépasse largement la seule agglomération clermontoise (ex : Châteaugay, Saint-Beauzire...)

14 médecins généralistes interviennent chaque mois au sein de l'AMUAC en tant que « médecins effecteur » fixe ou mobile, une dizaine d'autres médecins formés sont mobilisables en cas de besoin.

**Cette structure participe à l'organisation de la permanence des soins, mission de service public, dont la gestion relève désormais du Directeur général de l'ARS d'Auvergne.**

Contact presse :  
Olivier PAILHOUX  
Tél 04 73 74 49 78 / 06 74 55 57 79  
courriel [olivier.pailhoux@ars.sante.fr](mailto:olivier.pailhoux@ars.sante.fr)